



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

24 NOVEMBRE A 19h00

L'an deux mil vingt et un, **le mercredi 24 novembre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Peyrignac, à la salle des fêtes, sous la présidence **Mme Marie-Claire BOULINGUEZ, Maire**, à la suite de la convocation parvenue aux membres du Conseil le **19 novembre 2021**, laquelle convocation a été affichée en Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Liliane BLANCHARD, Arlette ROULAND, Michel BOUDY, Jean-Philippe DUBUISSON, Marie-Claire BOULINGUEZ, Philippe COLLAS, Alain DURAND, Martine DÉFOSSEZ, Aurélie CASSEZ.

Etaient absents : Fabrice VERT, Laurent DOMÉJEAN, Marie-Lys SAUVION.

Pouvoirs : Emilie PéJOINE à Jean-Philippe DUBUISSON, Frédéric LAROCHE à Fabrice VERT.

Aurélié CASSEZ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance et propose au conseil municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : Décision Modificative budget fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du 26 octobre 2021

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal et demande s'il y a des observations/commentaires sur le procès-verbal du 26 octobre 2021.

Pas d'observations particulières, Madame Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2021.

Approuvé à l'unanimité soit **10** voix pour.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I - DOMAINE ET PATRIMOINE

I - 1 : Logements communaux conventionnés APL

I - 2 : Convention Périgord Habitat

I - 3 : Acquisition parcelle Sandrine LATOUR « Lieu-Dit Les Grands Bois »

II - FINANCES LOCALES

II - 1 : Décision modificative budget Energie Solaire

II - 2 : Règlement facture Prolians

II - 3 : Décision modificative budget fonctionnement

III - FISCALITE

III -1 : Vote taxe ordures ménagères 2021

IV - GESTION DU PERSONNEL

IV - 1 : Modification des horaires de l'agent des services polyvalents

IV - 2 : Contrat CNP Assurance, renouvellement 2022

V - LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

V - 1 : Accueil de l'Association FNATH des accidentés de la vie du Lardin

VI - VOIRIE

VI - 1 : Travaux SDE 24 (renforcement du réseau et enfouissement ligne téléphonique)

VII - QUESTIONS DIVERSES

I - DOMAINE ET PATRIMOINE

I - 1 : Logements communaux conventionnés APL

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une convention APL avait été établie en 1998 avec les services de l'Etat pour les 3 logements communaux de l'ancienne mairie. Dont 2 avaient été reconventionnés en 2003 et 2004.

Les services de l'Etat demandent qu'un avenant soit établi afin d'exclure les 2 logements reconventionnés en 2003 et 2004. Les frais de publication à la conservation des hypothèques seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'établir** un avenant,
- **De régler** les frais d'enregistrement aux hypothèques
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer les documents

Validé à l'unanimité

I - 2 : Convention Périgord Habitat

Madame le Maire propose de reporter ce point lors du prochain conseil, afin d'obtenir plus de renseignement auprès des services de Périgord Habitat.

I - 3 : Acquisition parcelle Sandrine LATOUR « Lieu-Dit Les Grands Bois »

Madame le Maire expose au conseil municipal que lors du bornage des parcelles appartenant à Mme Sandrine LATOUR au lieu-dit « Les Grands Bois », elle a émis le souhait de céder pour l'euro symbolique à la commune de Peyrignac une partie de la parcelle B 1232 pour 32m² et la parcelle B 1233 pour 274m².

Madame le Maire explique que ces acquisitions permettront d'élargir le chemin rural et l'accès de celui-ci. Les frais d'acte, d'enregistrement aux hypothèques resteront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide,

- **D'accepter** l'acquisition des parcelles B 1232 et B 1233
- **D'établir** un acte administratif

Validé à l'unanimité

II - FINANCES LOCALES

II - 1 : Décision modificative budget Energie Solaire

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires au compte 1641 (emprunt). La Décision Modificative (DM) doit être approuvée comme suit :

Article 020 – dépenses imprévues : - 150 €

Article 1641 – emprunt : + 150 €

Validé à l'unanimité

II - 2 : Règlement facture Prolians

L'Amical Laïque de Peyrignac a commandé du matériel à la Société Prolians pour le marché de Noël, la facture d'un montant de 838,28€ a été émise au nom de la commune que celle-ci a réglé. Madame le Maire propose qu'un titre de recette soit établi pour le remboursement de cette somme par l'Association.

Validé à l'unanimité

II - 3 : Décision Modificative budget fonctionnement

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires au compte 6135 (Locations mobilières). La Décision Modificative (DM) doit être approuvée comme suit :

Article 022 – dépenses imprévues : - 2 000 €

Article 6135 – Locations mobilières : + 2 000 €

Validé à l'unanimité

III - FISCALITE

III –1 : Vote taxe ordures ménagères 2021

Vu l'avis d'imposition foncière reçu précisant le montant de la taxe des OM pour les logements communaux, il est proposé de valider les montants de ce dernier comme suit :

- T2 Logement 1 Rte de La Brousse : 45 Euros,

- T3 Logement 3 Rte de La Brousse : 107 Euros,

- T4 logement 2 Pl de l'Eglise : 134 Euros,

Validé à l'unanimité

IV - GESTION DU PERSONNEL

IV - 1 : Modification des horaires de l'agent des services polyvalents

Madame le Maire rappelle qu'une diminution d'heure avait été appliquée suite l'interruption du transport au centre de loisirs de Thenon le mercredi, actuellement l'agent a un contrat de 18,79/35^{ème}.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les bénévoles de la bibliothèque ont demandé que le ménage soit réalisé dans les locaux suite à la reprise de leurs activités, Madame le Maire propose que l'agent effectue 1h de ménage à la bibliothèque par mois (sauf juillet et août) et 1h par trimestre à la salle des fêtes.

L'agent conservera 1h de ménage à la mairie le premier mercredi de juillet après la fin de l'école et 1h le dernier mercredi du mois d'août, Madame le Maire précise que ça représente une augmentation de 14h. Le contrat de l'agent sera donc augmenté à compter du 01 janvier 2022 de 18,79/35^{ème} à 19,06/35^{ème}.

Validé à l'unanimité

IV - 2 : Contrat CNP Assurance, renouvellement 2022

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE Madame Le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2022.

Validé à l'unanimité.

V - LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

V - 1 : Accueil de l'Association FNATH des accidentés de la vie du Lardin

Madame le Maire a été contactée par l'Association FNATH des accidentés de la vie du Lardin afin d'organiser l'assemblée départementale dans la salle des fêtes de Peyrignac le 24 janvier 2022 et propose qu'un pot d'accueil soit organisé et financé par la commune.

Validé à l'unanimité

VI - VOIRIE

VI - 1 : Travaux SDE 24 (renforcement du réseau et enfouissement ligne téléphonique)

Madame le Maire rappelle que la commune a transféré sa compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24), Celui-ci a fait parvenir en mairie un dossier de travaux de renforcement de réseau qui s'avèrent nécessaire au Lieu-Dit « Les Gourdoux » l'ensemble de l'opération est estimé à 16 433,37€ TTC.

La participation de la commune s'élève à 55% de la dépense HT soit un montant estimé à 7 531,96€.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide,

- **D'approuver** le dossier qui lui est présenté
- **Demander** au SDE 24 de réaliser les travaux
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents

Validé à l'unanimité

Madame le Maire explique que le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) a envoyé un autre dossier concernant l'enfouissement des lignes téléphoniques au Lieu-Dit « Les Gourdoux ». Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux le SDE 24 a conclu une convention avec l'opérateur de télécommunications ORANGE.

Les travaux de génie civil sont à la charge de la commune pour un montant TTC de 19 084,59€, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide,

- D'Approuver (sous réserve que des fourreaux soient installés et qu'aucun poteau ne soit réimplanter pour le déploiement de la fibre) le dossier qui lui est présenté,

- **D'engager** à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **D'Autoriser** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

VII - QUESTIONS DIVERSES

L'organisation du repas de Noël des anciens doit-il être en formule à emporter comme l'année dernière ou se faire au restaurant « Au Taravelou », Madame le Maire propose d'attendre et de prendre une décision en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Arlette ROULAND doit recenser les enfants de 0 à 3 ans pour préparer les cadeaux de Noël, d'autre part les bons pour les nouveaux collégiens seront distribués avant Noël aux familles.

Madame le Maire propose d'organiser un pot de bienvenue pour les nouveaux habitants, celui-ci se fera début d'année prochaine.

Aurélié CASSEZ, présidente de l'Association Une nouvelle vie demande où en est la convention concernant la mise à disposition du terrain par la commune, celle-ci est en préparation.

Prochaine réunion en décembre : mercredi 15 à 18h30

L'ordre du jour étant terminé et n'ayant plus d'autres questions, la séance est levée à **20h45**

Le secrétaire de séance,

Aurélié CASSEZ

Madame Le Maire,

Marie-Claire BOULINGUEZ